

VENDEE EXPANSION-SPL

► 33 rue de l'Atlantique - CS 80 206

85005 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

TELEPHONE : 06.48.52.17.34.

MAIL : L.ROTURIER@VENDEE-EXPANSION.FR

LOUIS ROTURIER



Projet d'aménagement de quartiers d'habitations

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

LES VERGERS— LA MERLATIERE (85140)

REFERENCE : **11137**

DATE : **Juin 2024**



12 Boulevard de la Vie
Belleville-sur-Vie
85170 – Bellevigny
Tel : 02 51 24 40 25 – Fax : 02 51 24 40 29
Email : etudeeau@sicaa.fr

INFORMATIONS GENERALES

Numéro d'affaire	11137
Projet	Projet d'aménagement de quartiers d'habitations
Document	Les Vergers– La Merlatière (85140)
Etabli par	Elisa DREAN – Chargée d'études réglementaires et environnementales
Vérifié par	Furby Boris – Chef de projet

Versions	Dates
1	25/06/2024

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
SOMMAIRE.....	3
FIGURES.....	3
TABLEAUX	3
CONTEXTE	4
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE	6
1. FLORES – HABITATS	6
2. FAUNE	6
3. VALEUR PATRIMONIALE HABITATS ET ESPECES	7
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	9
1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION.....	9
2. CONTINUITE ECOLOGIQUE	13
RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	14
1. FLORE-HABITAT	14
2. FAUNE	17
3. ENJEUX	19
CONCLUSION	20

FIGURES

FIG. 1.	LOCALISATION DU PROJET	4
FIG. 2.	SITUATION CADASTRALE DU PROJET	5
FIG. 3.	DIAGNOSTIC DE ZONES HUMIDES	5
FIG. 4.	SECTEUR NATURA 2000 A PROXIMITE DU PROJET	9
FIG. 5.	SECTEURS DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES DANS LE SECTEUR DU PROJET	10
FIG. 6.	TRAME VERTE ET BLEUE	13
FIG. 7.	HABITATS DU SITE D'ETUDE	14
FIG. 8.	POINT D'ECOUTE DE L'AVIFAUNE.....	17
FIG. 9.	ENJEUX DU SITE D'ETUDE	19

TABLEAUX

TABLEAU 1.	VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS	7
TABLEAU 2.	VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES	8
TABLEAU 3.	ZNIEFF PRESENTES A PROXIMITE DU PROJET	11
TABLEAU 4.	HABITATS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE.....	15
TABLEAU 5.	AVIFAUNE CONTACTEE DANS LA ZONE D'ETUDE	18
TABLEAU 6.	PAPILLONS DE JOUR CONTACTES DANS LA ZONE D'ETUDE	18
TABLEAU 7.	ODONATES CONTACTES DANS LA ZONE D'ETUDE	18

CONTEXTE

Vendée expansion envisage l'aménagement du quartier d'habitation « Les Vergers » dans la commune de La Merlatière, sur une surface d'environ 3 ha (**Fig. 1**). Ce projet s'étend sur une partie de la parcelle 34 de la section ZC (**Fig. 2**).

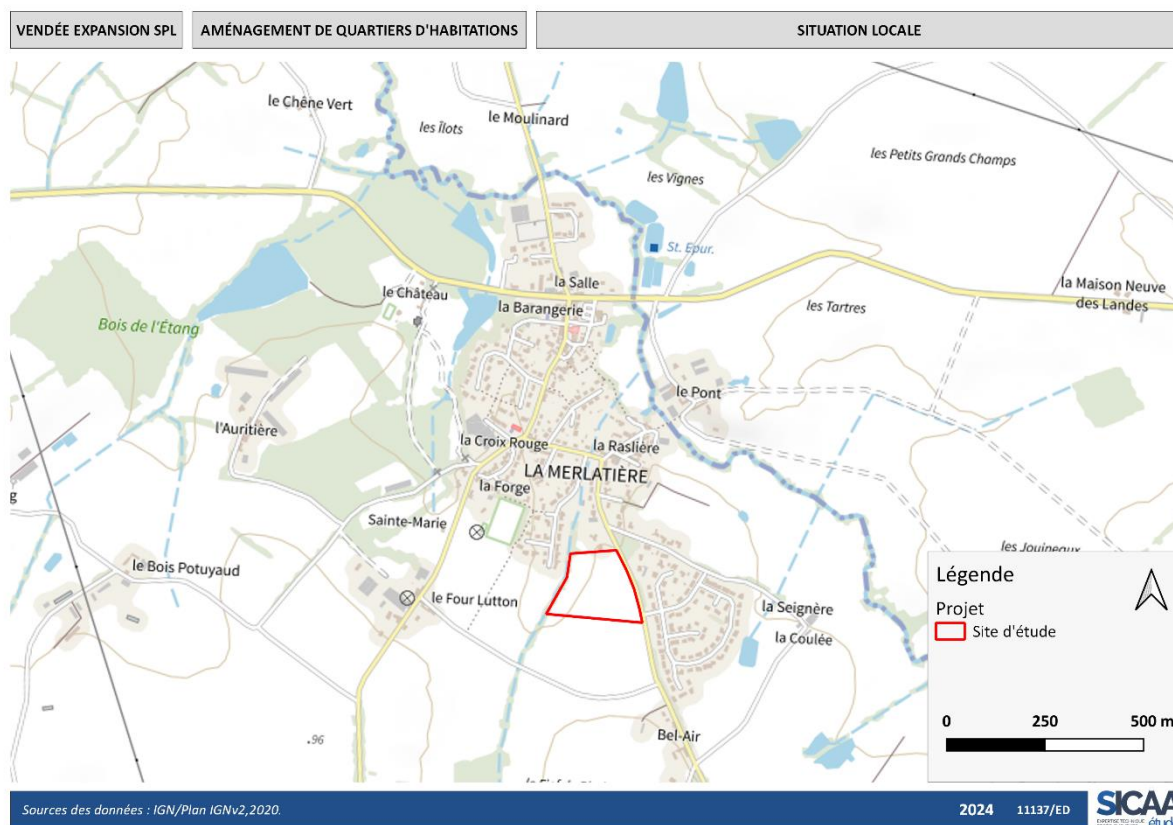
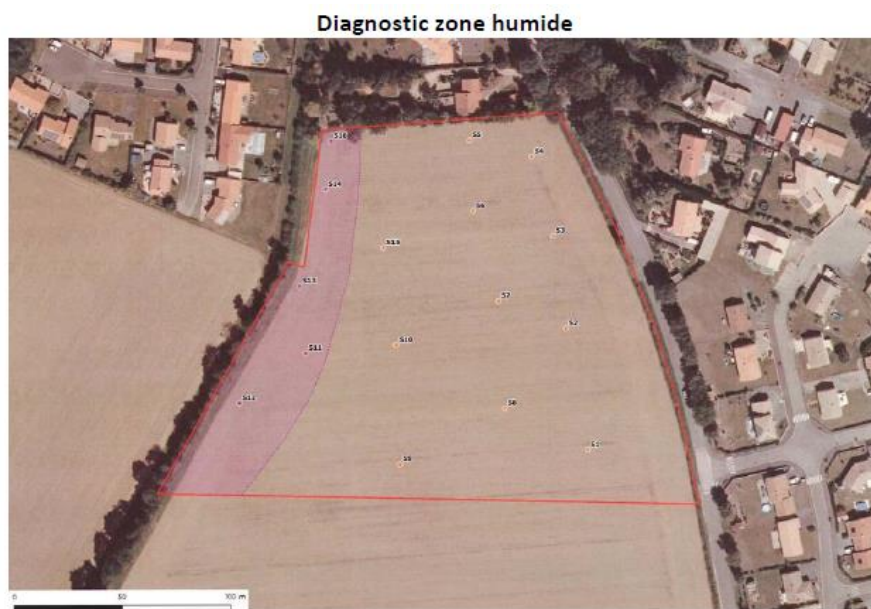


Fig. 1. Localisation du projet



Fig. 2. Situation cadastrale du projet

Une zone humide a été identifiée à l'est du site projet par le bureau d'étude OCE.



Source : OCE

Fig. 3. Diagnostic de zones humides

Un diagnostic écologique a été commandité pour déterminer les potentiels enjeux écologiques (faunistiques et floristiques) sur le site du projet.

METHODOLOGIE D'INVENTAIRE FAUNE-FLORE

Un inventaire faune-flore a été réalisé le 13 juin 2024 sous un temps ensoleillé et nuageux.

1. FLORES – HABITATS

La végétation du site est étudiée selon deux aspects principaux : les structures végétales homogènes et la recherche d'espèces à enjeux d'intérêt écologique.

Structure de la végétation

La structure de la végétation est analysée par une étude phytosociologique, selon le coefficient d'abondance-dominance de Braun-Blanquet, avec la méthode des quadrats. Cette méthode permet d'identifier les groupements d'habitats présents sur le site. Les quadrats de végétation homogène représentent un habitat. Ces habitats sont notés selon le code EUNIS. L'objectif est de déterminer la qualité des habitats présents.

Identification d'espèces à « enjeux écologique »

Avec la méthode d'étude phytosociologique, sont également identifiés les espèces particulières, qu'elles soient patrimoniales et/ou protégées et/ou menacées mais également exotiques envahissantes, c'est-à-dire en concurrence avec les espèces autochtones du site.

La présence d'espèces sensibles doit faire l'objet d'une recherche bibliographique afin de déterminer, notamment, sur son aire de répartition.

L'identification d'espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) permet de prévenir de la perte de fonctionnalité d'un écosystème et d'agir pour limiter sa propagation.

2. FAUNE

La présence et la fréquence des espèces faunistiques dépendent des facteurs biotiques et abiotiques de l'environnement du site dont :

- La structure de la végétation présente et la nature du sol ;
- La présence de milieux aquatiques ;
- La météorologie du site (lors des prospections sur le terrain).

Chaque espèce possède un cycle de vie différent qui influence sa présence ou son absence dans un milieu.

Les méthodes d'identification des groupes d'espèces diffèrent selon leurs caractéristiques morphologiques. Les différents taxons sont alors identifiés soit directement (à vue, par capture-identification-relâchement, au chant) soit indirectement (traces).

Les espèces faunistiques font l'objet d'une prospection simultanée avec les prospections flore-habitats.

Ainsi, sont identifiés :

- Les arthropodes lors des déplacements, à vue ou par capture-identification-relâchement ;
- Les amphibiens (adultes, larves, pontes), notamment près des points d'eau ;
- Les reptiles, à vue, plus particulièrement aux zones à fort ensoleillement ;
- L'avifaune, déterminée à vue et à l'écoute selon deux phases : par déplacement en suivant un cheminement (transect en marchant) et par stationnement en plusieurs points d'écoute ponctuels d'une durée de guet variable (minimum 15 min) ;
- Les mammifères, directement (à vue) et indirectement (traces), excepté les chiroptères qui font l'objet d'une écoute.

3. VALEUR PATRIMONIALE HABITATS ET ESPECES

Valeur patrimoniale des habitats

Les structures végétales identifiées sont ensuite évaluées selon quatre critères qui définissent leurs valeurs patrimoniales :

- Le statut de protection (directive européenne « Habitats ») ;
- La rareté ;
- L'état de conservation sur le site ;
- La présence d'une flore remarquable.

Les valeurs patrimoniales sont déclinées en cinq niveaux illustrés par un code couleur (**Tableau 1**).

Tableau 1. Valeur patrimoniale des habitats

Très forte	Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale ; Surfaces restreintes au niveau européen ou national ; Très bon état de conservation.
Forte	Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats ») ; Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental ; Bon état de conservation.
Moyenne	Flore rare à l'échelle régionale ou départementale ; Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Faible	Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation plus ou moins dégradé.
Nulle ou très faible	Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel ; Flore commune ; Surfaces importantes au niveau régional ou départemental ; Etat de conservation très dégradé.

Valeurs patrimoniales des espèces

La valeur patrimoniale des espèces est définie selon leur statut de conservation et de protection (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »). Le statut de conservation est basé sur la richesse spécifique et le degré de menace qui pèse sur l'espèce.

Ainsi, cinq niveaux de valeur patrimoniales peuvent être déterminé (**Tableau 2**). Ils sont identifiés par un code couleur.

Tableau 2. Valeur patrimoniale des espèces animales

Très forte	Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »).
Forte	Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »).
Moyenne	Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats ».
Faible	Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.
Très faible	Espèce commune, non protégée.

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Une analyse bibliographique est effectuée pour déterminer les zones d'inventaires, de protection et de la réglementation présents dans la zone d'étude, avec les espèces concernées associées.

1. SECTEURS D'INVENTAIRES, DE PROTECTION ET DE REGLEMENTATION

Le site du projet n'est pas concerné par des zonages de protections environnementales ou réglementaires.

La zone Natura 2000 la plus proche, le Marais poitevin, se situe à environ 26 km à vol d'oiseaux (Fig. 4).

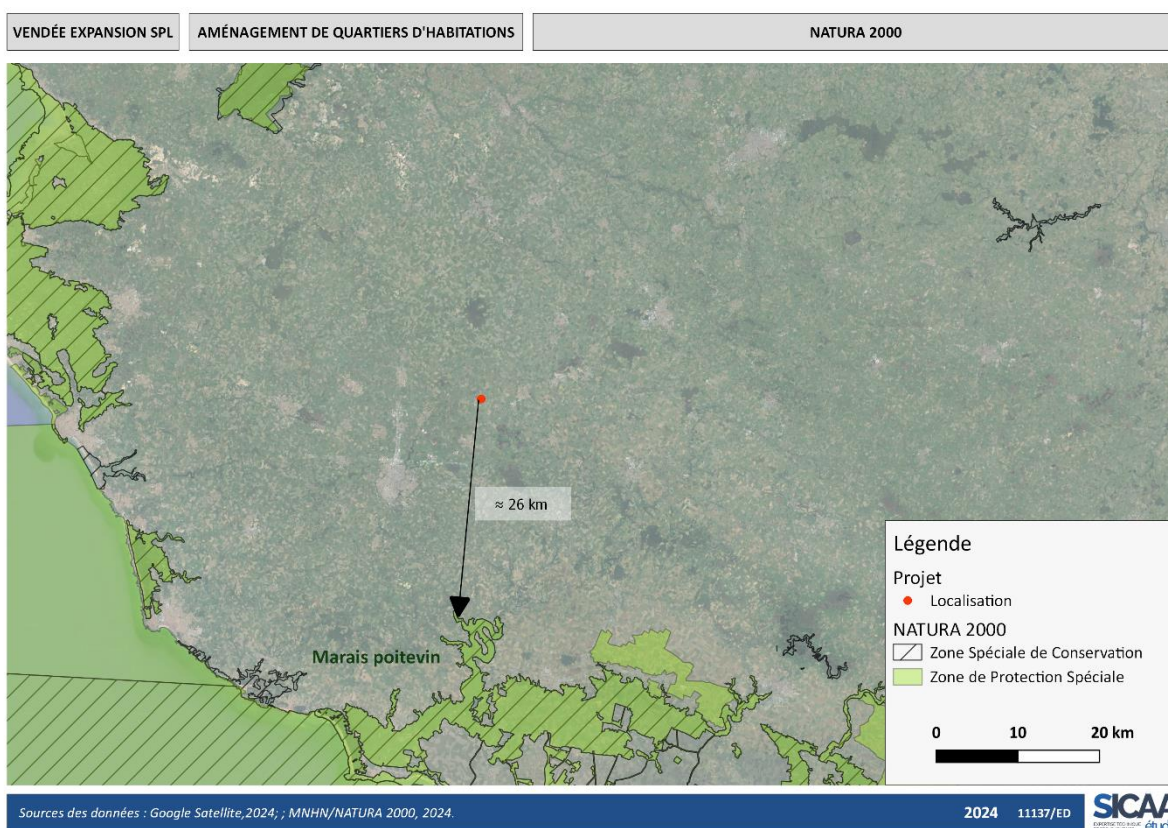


Fig. 4. Secteur NATURA 2000 à proximité du projet

Dans un rayon de 5 km sont présents quatre ZNIEFF¹ (Fig. 5).

Trois ZNIEFF de type 1 sont présentes à moins de 5 km du site d'étude, la « Forêt du Detroit, bois voisins, étang des Cosses » localisée à environ 3,7 km du site, le « Zones tourbeuses de la Ferrière », situé à environ 3,8 km et le « Bois des Gats et Etang de la Jarie », localisé à environ 4 km. Le site d'étude est également présent à proximité d'une ZNIEFF de type 2, à 360 m « Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon » (Tableau 3).

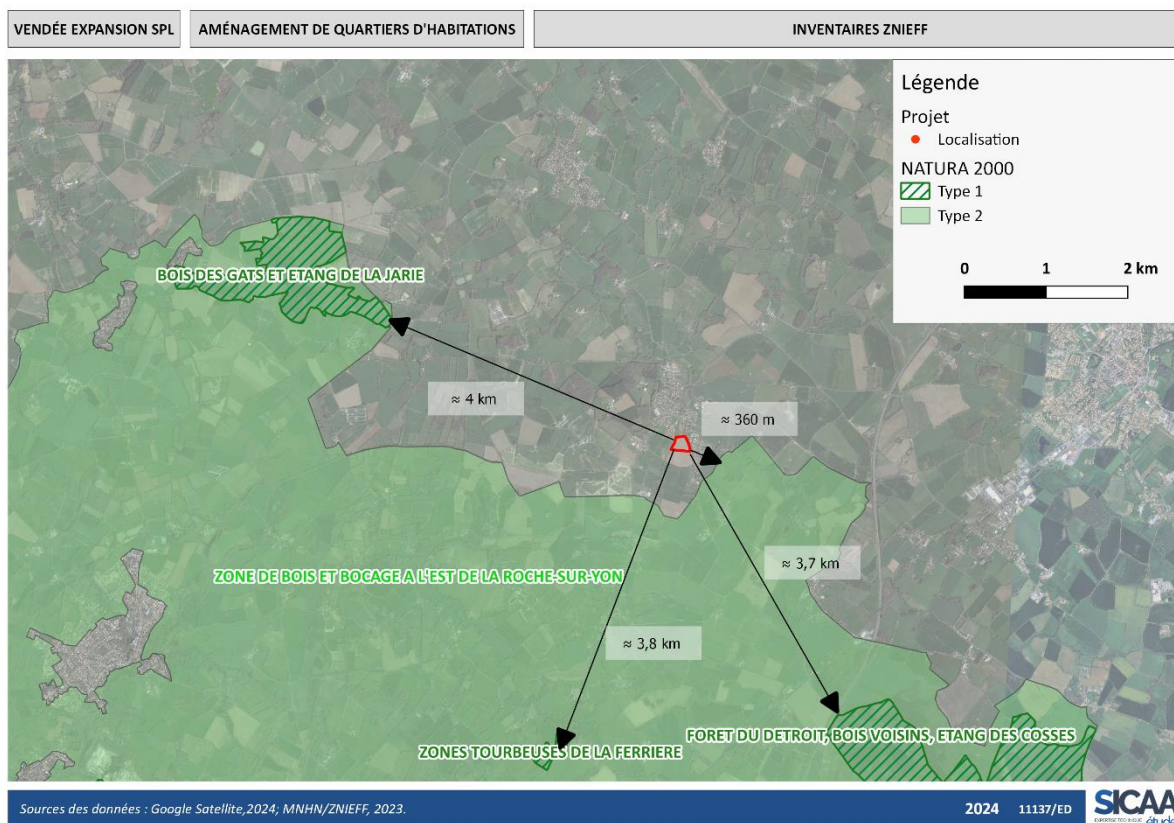


Fig. 5. Secteurs de protection et d'inventaires dans le secteur du projet

¹ Mnhn, 2018

Tableau 3. ZNIEFF présentes à proximité du projet

Type	Code - Nom	Superficie Distance au projet	Descriptif
ZNIEFF de type 1	520005763 – Forêt du Detroit, bois voisins, étang des Cosses	Environ 3,7 km à vol d'oiseau	« Cette grande zone de bois et d'étangs, bien que morcelée par le remembrement, représente une zone refuge importante en lien avec les autres forêts du Bas-bocage. La zone comprise entre les trois entités boisées qui constituent maintenant la ZNIEFF abritait autrefois des couples de Pie Grièche écorcheur. Les haies favorables à cet oiseau devenu rare ont en effet été supprimées. La forêt et l'étang des Cosses restent très intéressants pour de nombreux oiseaux, notamment des oiseaux d'eau (limicoles en passage, et canards hivernants) et des rapaces. Les zones humides sont favorables à de nombreux amphibiens et insectes (dont l'Agrion de Mercure, protection nationale). Notons par ailleurs la présence sur les lisières forestières du Peucedan de France, plante protégée sur la région, et dont c'est une des rares stations de Vendée. La zone est menacée par la pression, mais le statut de forêt domaniale apporte une protection sur une partie du site. L'autoroute Cholet-La Roche, en construction, passera en limite du Bois des Chaumes. » (MNHN, 2024)
ZNIEFF de type 1	520616307 - Zones tourbeuses de la Ferrière	Environ 3,8 km à vol d'oiseau	« Cette zone présente un très fort intérêt patrimonial pour le département et la région. Les quatre "vraies" tourbières, incluses dans ce site, sont parmi les seules connues en Vendée et constituent probablement les "restes" d'une région où les tourbières étaient nombreuses mais ont en majorité disparu. La dernière station d'Ossifrage de Vendée semble avoir maintenant disparu, mais trois plantes protégées restent présentes. Les zones humides de la vallée abritent d'autres plantes caractéristiques des milieux tourbeux et humides (<i>Carex pulicaris</i> , <i>Trapa natans</i> , <i>Hypericum elodes</i> , <i>Oxalis acetosella</i> ...) et sont favorables à de très nombreuses espèces d'insectes (dont l'Agrion de Mercure et le Criquet des clairières), à la Loutre et à la Genette. L'abandon du pâturage serait préjudiciable à la qualité de la zone, mais la menace principale réside dans la création d'étangs et de sentiers, notamment dans la vallée du Riot du Plessis. En 2009, <i>Eriophorum angustifolium</i> a été redécouverte dans la tourbière du Rosais et sur un site périphérique. » (MNHN, 2024)
ZNIEFF de type 1	520616309 - Bois des Gats et Etang de la Jarie	Environ 4 km à vol d'oiseau	« Cet ensemble de zones humides (étangs et ceintures de végétation plus ou moins denses, bois humides, prairies, landes) constitue une zone de refuge dans ce secteur de bocage dégradé par le remembrement. Le pourtour des étangs abrite de très nombreuses plantes patrimoniales, dont les plus remarquables sont l'Hottonie des marais, la Châtaigne d'eau et la Ludwигie des Marais. Le Busard Saint-Martin se reproduit, et les étangs pourraient être favorables à de nombreux oiseaux. Le site est également favorable aux insectes, la prospection restant à approfondir. Cette zone

			recèle un très fort potentiel écologique, mais elle est menacée par la forte pression agricole (et urbaine dans une moindre mesure) et mérite d'être conservée. » (MNHN, 2024)
ZNIEFF de type 2	520005759 - Zone de bois et bocage à l'est de la Roche-sur-Yon	Environ 360 m à vol d'oiseau	« Cette grande zone de bocage, bois, étangs, vallées, malgré une dégradation importante due au remembrement et à l'urbanisation, a conservé un intérêt écologique non négligeable. Le réseau hydrographique assez dense constitue un ensemble de corridors naturels, dont la Loutre est sans doute l'une des espèces phares. De nombreuses espèces ont toutefois disparu ou sont en forte régression (Bouvreuil pivoine, Gros-bec casse noyau, Pie-Grièche écorcheur). C'est le cas notamment de plantes signalées dans le flore de Henri des Abbayes (1971) au Bourg-sous-la-Roche, qui n'ont pas été retrouvées. L'autoroute Cholet - La Roche va séparer cette zone en 2 (en passant à l'ouest des forêts du Détroit et de la Chaize) et favorisera un nouveau morcellement du milieu. » (MNHN, 2024)

2. CONTINUITE ECOLOGIQUE

Le site du projet ne se situe pas dans un réservoir de biodiversité et ni dans un corridor écologique (Fig. 6). L'ouest du site est bordé par un cours d'eau (Trame bleue).

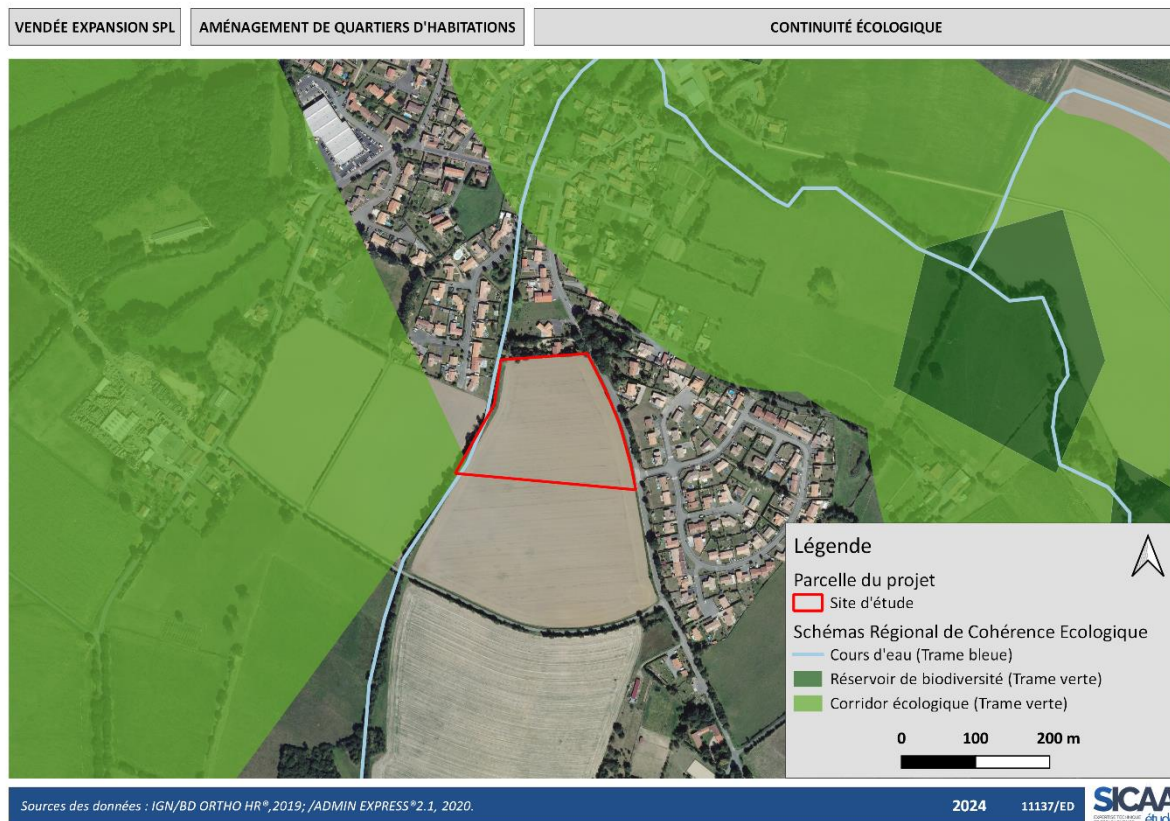


Fig. 6. Trame Verte et Bleue

RESULTATS DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. FLORE-HABITAT

Sur l'ensemble du site d'étude, 4 habitats ont été recensés, une prairie et des haies ([Fig. 7](#) et [Tableau 4](#)).

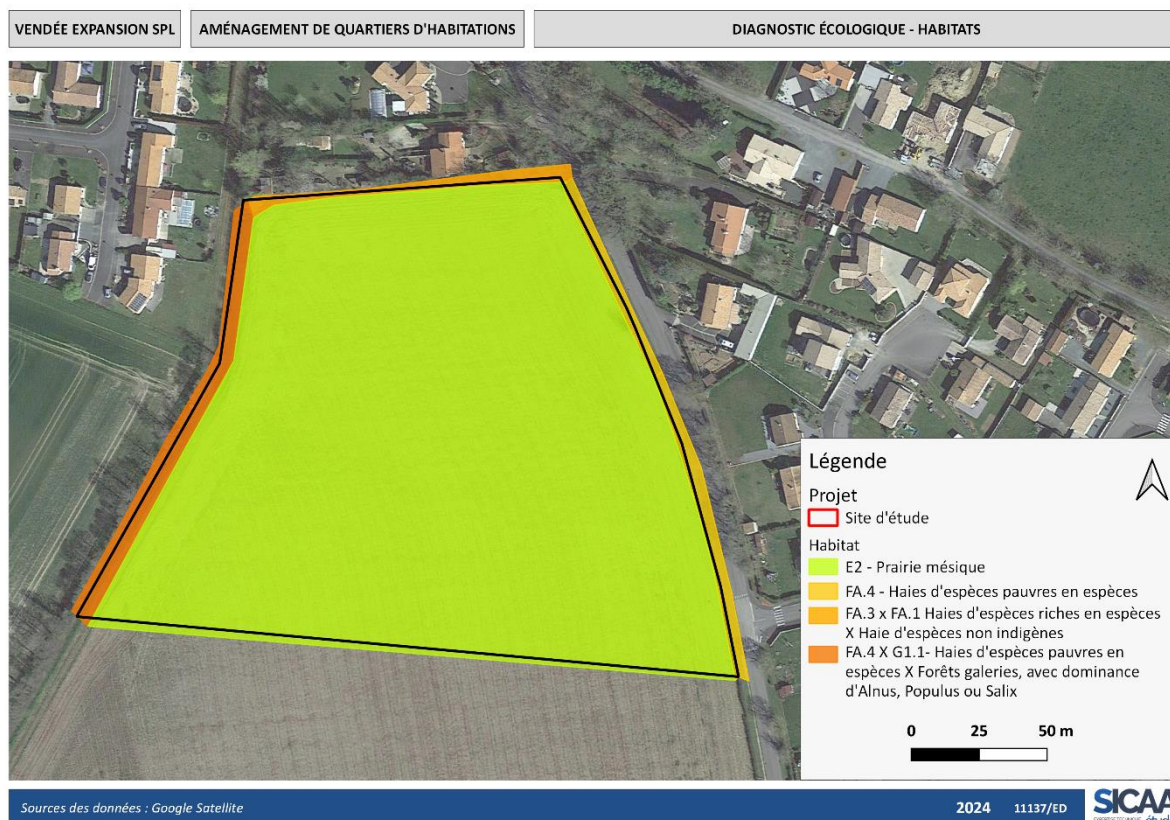


Fig. 7. Habitats du site d'étude

Tableau 4. Habitats présents sur le site d'étude

E2 - Prairie mésique	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>), Pâleurin annuel (<i>Poa annua</i>), Bouton d'or (<i>Ranunculus acris</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible
FA.4 - Haies d'espèces pauvres en espèces	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>), Troène (<i>Ligustrum sp.</i>), Rosier des champs (<i>Rosa arvensis</i>), Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

FA.3 x FA.1 Haies d'espèces riches en espèces X Haie d'espèces non indigènes	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), Merisier (<i>Prunus avium</i>), Pêcher commun (<i>Prunus persica</i>), Fusain du Japon (<i>Euonymus japonicus</i>) ... <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

FA.4 X G1.1- Haies d'espèces pauvres en espèces X Forêts galeries, avec dominance d' <i>Alnus</i> , <i>Populus</i> ou <i>Salix</i>	
	<u>Espèces indicatrices</u> : Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), Saule cendré (<i>Salix cinerea</i>), Sureau (<i>Sambucus sp.</i>), Ronce commune (<i>Rubus fruticosus</i>), Grande ortie (<i>Urtica dioica</i>). <u>Enjeu de conservation</u> : Faible

2. FAUNE

Dans le site d'étude et à proximité ont été contactées des espèces d'oiseaux, de papillons de jour et d'odonates (**Fig. 8**).

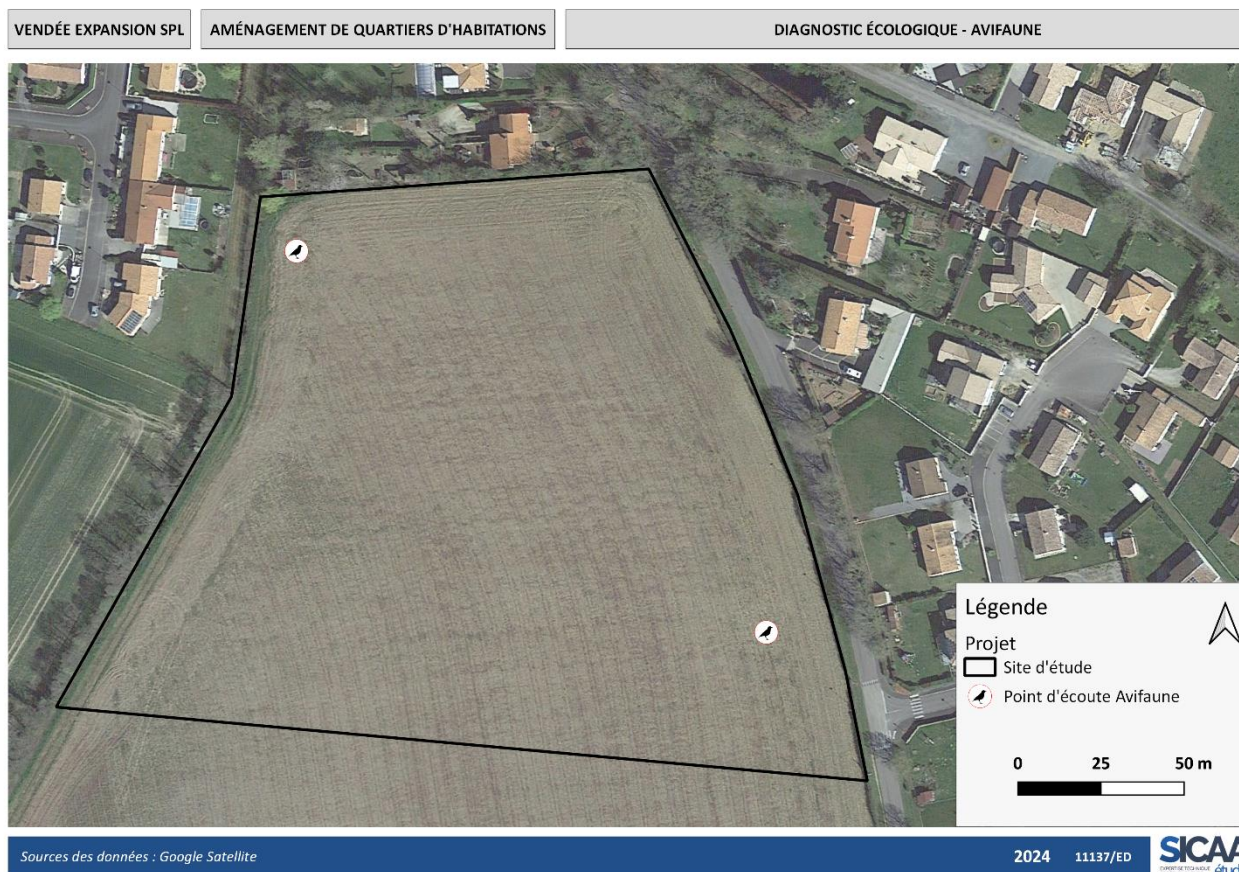


Fig. 8. Point d'écoute de l'avifaune

Les couleurs correspondent aux enjeux écologiques mentionnés précédemment dans la méthode d'inventaire.

Avifaune

7 espèces d'oiseaux ont été contactés aux alentours de la zone d'étude, par observation et / ou par écoute (**Tableau 5**). 5 d'entre elles sont communes mais protégées. Elles ont alors un enjeux écologique faible. Les deux autres espèces sont chassables.

Tableau 5. Avifaune contactée dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DO	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	ZNIEFF
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	LC	Art. 3	LC	LC	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe 2 et 3	-	LC	Chassable	LC	LC	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Annexe 3	LC	Art. 3	LC	LC	-
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecola</i>	-	Annexe 2	LC	Art. 3	LC	LC	-
Tourterelle turque	<i>Streptopella decaocto</i>	Annexe 2	Annexe 3	LC	Chassable	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée » ;
DO : Directive Oiseaux ;
Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées) ;
PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) ;
LRE : Liste Rouge Européenne ;
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs » ; « LR H : Liste Rouge Hivernants » ; « LR M : Liste Rouge Migrateurs » ;
LRR : Liste Rouge Régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne ;
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.

Lépidoptères (« Papillons de jour »)

5 espèces ont été observées dans le site d'étude. Elles sont communes dans la région et le pays. Elles n'ont pas de statut de protection ni de conservation, excepté l'Hespéride du Chiendent qui est menacé à l'échelle européenne.

Tableau 6. Papillons de jour contactés dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	-	-	NT	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979)
PN : Protection Nationale
Liste Rouge Régionale : Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes de Pays de la Loire
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Odonates

Une espèce a été contactée dans le site d'étude : Le Caloptéryx éclatant. Elle n'a pas de statut de protection ni de conservation.

Tableau 7. Odonates contactés dans la zone d'étude

Nom commun	Nom scientifique	Europe			France		Pays-de-la-Loire	
		DHFF	Berne	Liste rouge	PN	Liste rouge	Liste rouge	Znieff
Calopteryx élégant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979) (Annexe 2 : Espèces strictement protégées, Annexe 3 : Espèces de faune protégées) ;
PN : Protection Nationale ;
Liste rouge Pays-de-la-Loire : Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

3. ENJEUX

À la vue des espèces observées, le site d'étude présente des enjeux écologiques faibles (Fig. 9).



Fig. 9. Enjeux du site d'étude

CONCLUSION

Le site d'étude présente quatre habitats dont une prairie mésique et trois ensembles de haies. Les haies sont des habitats pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Sur ce site, la majorité des espèces d'oiseaux sont communes et protégés au niveau national. Ces dernières présentes un enjeu de conservation faible.

Si le projet envisage de détruire les haies, elles devront être compensées sur le site d'étude. La destruction de haies devra être établit en dehors de la période de reproduction des espèces. Ainsi, il est interdit d'en détruire entre la mi-mars jusqu'à la mi-août. Une dérogation « espèce protégée » pourra également être demandé.